Réf. Farde e-Assemblées : 2725856

N° OJ : **25**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Sports.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 4.500,00 EUR

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 4.500,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026 aux associations suivantes et répartis comme suit :

1) 1.500,00 EUR à l'asbl Vovinam Mayko Club;
2) 3.000,00 EUR à l'asbl Brussels Gay Sport (B.G.S) (Waterpolo).

Annexes :